



SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 4 JUIN 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE LUNDI 4 JUIN 2018, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<u>Sont présents</u> :	Monsieur le maire Simon Deschênes	
	Monsieur Charles Soucy	conseiller district n° 1
	Madame Ariane Lévesque	conseillère district n° 2
	Monsieur Marc Portelance	Conseiller district n° 3
	Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n° 4
	Monsieur Benoît Thibault	conseiller district n° 5
<u>Est absent</u> :	Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n° 5
<u>Sont aussi présentes</u> :	Madame Josée Latour	trésorière
	Me Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Simon Deschênes.

1.- Ouverture

18-06-155

2.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé en ajoutant :

- 4.3 Nettoyage des berges
- 4.4 Sécurité sur roues
- 4.5 Lancement de la saison touristique
- 4.6 Festival du Maquereau

ADOPTÉE

3.- Adoption des procès-verbaux

18-06-156

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018, Il EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

18-06-157

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mai 2018

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mai 2018, Il EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

4.- Information

4.1 Désinfection de l'eau potable

La Ville poursuit le processus de mise en place d'un système de désinfection de l'eau potable depuis 2 ans. Sur ces 2 ans, la Ville a tenté pendant 10 mois de convaincre le ministère de l'Environnement de ne pas chlorer mais a reçu une fin de non-recevoir. Suite à la campagne de caractérisation de l'eau potable, à l'appel d'offres et la préparation des plans et devis, le dossier a été déposé au Ministère, en février dernier, pour obtenir un certificat d'autorisation. La Ville est toujours en attente de recevoir ce certificat.

4.2 Nettoyage des terrains

Lors de sa tournée de la ville en autobus, le conseil a constaté que plusieurs propriétés étaient délabrées ou parfois très encombrées de toute sorte d'objets. Le maire demande à ses concitoyens de faire en sorte que chaque propriété demeure propre et que nous soyons tous fiers de notre ville et de nos propriétés. Le conseil prévoit une campagne de sensibilisation pour septembre 2018.

4.3 Nettoyage des berges

Samedi prochain, le 9 juin 2018, le Comité d'aménagement et de développement durable environnemental et culture (CADDEC) et le Club optimiste de Sainte-Anne-des-Monts organisent une journée familiale qui débutera par le nettoyage des berges de 9 h à 12 h. Il y aura tirage d'un vélo parmi les jeunes participants. Suivra un dîner hot-dog et, de 11 h 30 à 14 h, marionnettes et musique avec Anna et Aelin Zachel.

4.4 Sécurité sur roues

Toujours dans le cadre de la journée familiale du 9 juin, le Club Optimiste de Sainte-Anne-des-Monts présentera l'atelier « Sécurité sur roues ». Le maire mentionne que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts deviendra sous peu « amie Optimiste », une façon d'encourager cet organisme qui remet environ 100 000 \$ par an à la population annemontoise depuis fort longtemps.

4.5 Lancement de la saison touristique à la Seigneurie des Monts le 30 mai dernier

Le maire mentionne le lancement officiel de la saison touristique qui a eu lieu le 30 mai dernier. Pour donner ce coup d'envoi à la saison touristique 2018 en Haute-Gaspésie, les personnes présentes ont été accueillies par les nouveaux propriétaires de la Seigneurie des Monts, M. Sylvain Tanguay et sa famille.

4.6 Festival du Maquereau

Du 19 au 22 juillet prochain, organisé par la Société des Tamaloùs (organisme qui a pour objectif de conserver le quai du port de Sainte-Anne-des-Monts en bon état), cet événement familial veut non seulement de faire connaître le maquereau, mais aussi souligner l'importance et la nécessité du quai pour les gens de Sainte-Anne-des-Monts et des environs. Pour plus d'information, visitez la page Facebook *Service des loisirs de Sainte Anne des Monts*.

5.- Administration

18-06-158

5.1 Nomination de M. Frédérick Lemieux au poste régulier à temps complet d'opérateur de machinerie lourde

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste régulier à temps complet d'opérateur de machinerie lourde autorisée par la résolution 18-05-120.

CONSIDÉRANT que monsieur Frédérick Lemieux, présentement au poste saisonnier de nuit (18 semaines - hiver) d'opérateur de machinerie lourde, a manifesté son intérêt à occuper le poste d'opérateur de machinerie lourde régulier à temps complet.

CONSIDÉRANT que monsieur Lemieux possède les qualifications requises et est le candidat ayant le plus d'ancienneté.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que monsieur Frédérick Lemieux soit nommé au poste régulier à temps complet d'opérateur de machinerie lourde à compter du 30 juillet 2018.

ADOPTÉE

18-06-159

5.2 Demande d'un permis pour vendre des boissons alcooliques – Fête du bois flotté 2018

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts souhaite obtenir un permis pour vendre des boissons alcooliques lors de la Fête du bois flotté qui se tiendra du 2 au 5 août 2018 sur le site du parc Multisports.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'autoriser Mme Monique Champion, directrice de la Culture, et/ou M. Justin Dubé, responsable de la gestion et du financement de la Fête du bois flotté, à agir pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts et à signer tout document relatif à la demande dudit permis.
- Que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts autorise la vente de boissons alcooliques à l'extérieur, sur le site du parc Multisports, lors de la Fête du bois flotté, du 2 au 5 août 2018.

ADOPTÉE

5.3 Déclaration du mois de la sclérose latérale amyotrophique (SLA)

Le maire de Sainte-Anne-des-Monts procède à la déclaration suivante concernant la sclérose latérale amyotrophique, une maladie neuromusculaire qui s'attaque aux neurones et à la moelle épinière et entraîne progressivement la paralysie du corps. La SLA évolue rapidement et cause généralement la mort moins de cinq ans après le diagnostic.

Dans le cadre du mois de juin, Mois de sensibilisation à la sclérose latérale amyotrophique (SLA), j'aimerais souligner l'importance de soutenir les 3 000 Canadiens, dont 600 Québécois, qui vivent avec la SLA ainsi que la Société de la SLA du Québec dans leur lutte contre cette maladie. Aujourd'hui, j'utilise ma voix pour tous ceux et celles qui l'ont perdue, la perte de la parole étant l'un des nombreux obstacles auxquels doivent faire face les personnes qui sont atteintes de la SLA. J'espère qu'en mettant la lumière sur cette maladie, j'inspirerai mes concitoyens et concitoyennes à s'investir dans cette importante cause. Je vous invite donc à agir en participant à une marche pour la SLA près de chez vous et à consulter le sla-quebec.ca pour savoir comment vous pouvez aider à bâtir un avenir sans la SLA.

5.4 Embauche de M. Carol Demers au poste de contremaître des opérations

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste de contremaître des opérations autorisée par la résolution 18-04-111.

CONSIDÉRANT que monsieur Carol Demers a manifesté son intérêt à occuper ce poste.

CONSIDÉRANT l'expérience de monsieur Demers au sein du Service des travaux publics.

CONSIDÉRANT que le comité de sélection recommande l'embauche de monsieur Demers et de ne pas poursuivre le processus de sélection.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que monsieur Carol Demers soit engagé à titre de contremaître des opérations au Service des travaux publics selon les conditions prévues à la convention de travail des cadres de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts. Monsieur Demers entrera en fonction le lundi 20 août 2018 au salaire prévu au 5^e échelon de l'échelle salariale du poste de contremaître. Monsieur Demers cumulera quatre (4) semaines de vacances dès la première année de service.

ADOPTÉE

6.- **Trésorerie**6.1 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

Chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Conformément à la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, je vous fais donc rapport des faits saillants du rapport financier 2017 qui a été déposé à la séance de mois de mai dernier ainsi que du rapport du vérificateur externe.

ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Les états financiers audités de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts montrent pour l'année 2017 un surplus d'exercice à des fins fiscales de 403 947 \$. Au 31 décembre 2017, les revenus de fonctionnement totalisaient 9 816 948 \$ et les dépenses et affectations se chiffraient à 9 413 001 \$.

L'année 2017 fut marquée par la réalisation de projets d'investissement considérables totalisant un montant de 3 141 735 \$. Plus de la moitié de cette somme a servi au remplacement du système de réfrigération et de la mise à niveau de notre aréna. La Ville a également mis beaucoup d'efforts dans la réfection de la 11^e Rue Ouest ainsi que sur un tronçon de la route Lavoie. Dans un souci constant de rajeunir notre flotte roulante nous avons acquis un nouveau chargeur sur roues.

Au 31 décembre 2017, la dette totale à long terme s'élève à 3 470 400\$ comparativement à 4 345 500\$ en 2016 ce qui représente une diminution de 875 100\$ ou 20%. Ces montants incluent les montants que la Ville devrait recevoir du gouvernement du Québec dans le cadre de divers programmes de financement d'immobilisations soit 2 500 574 \$ laissant un endettement net de 969 826\$.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

L'audit des états financiers a été effectué par la firme Deloitte. Le rapport de l'auditeur indépendant, mentionne qu'à son avis, les états financiers donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts au 31 décembre 2017 conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Il est également fait mention que leur audit n'a fait l'objet d'aucune limitation, qu'aucune déficience dans les contrôles internes à l'égard de l'information financière n'existait au 31 décembre 2017 et qu'aucune fraude et illégalité n'ont été notées.

CONCLUSION

En conclusion, je tiens à souligner que la santé financière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts se porte bien grâce à des normes de gestion rigoureuses et à des efforts d'amélioration continus. Les employés, les membres du conseil municipal et moi-même travaillons tous très fort afin d'offrir aux citoyennes et citoyens des services de qualité toujours dans le respect de notre cadre financier.

6.2 Dépôt des états financiers au 30 avril 2018

Les états financiers au 30 avril 2018 sont déposés devant le conseil et copie est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

18-06-161

6.3 Approbation des écritures au journal général au 30 avril 2018

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les écritures au journal général, au 30 avril 2018, conformément à la liste déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

18-06-162

6.4 Approbation des comptes payés et à payer au 31 mai 2018

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les comptes, au 31 mai 2018, pour un total de 802 898,08 \$, soit:

- payés, chèques n^{os} 27483 à 27541, pour un montant de 370 980,99 \$,
- à payer, chèques n^{os} 27542 à 27656, pour un montant de 431 917,09 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Josée Latour, trésorière

18-06-163

6.5 Aides financières de la Ville aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder l'aide financière suivante dans le cadre de la Politique d'aide financière aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs :

400 \$ au CADDEC pour ses diverses activités d'avril à septembre 2018

ADOPTÉE

7.- Urbanisme

7.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 mai 2018

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme, tenue le 8 mai 2018, est déposée devant le conseil et au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

18-06-164

7.2 Demande de dérogations mineures – 280, boulevard Perron Est

CONSIDÉRANT une demande d'Eskamer Aventure inc. ayant pour objet, si elle est acceptée, de permettre :

- L'implantation d'une infrastructure d'accueil récréotouristique ayant une marge de recul avant de 4 m comparativement à une marge de recul avant prescrite de 7 m (article 11.1 du Règlement de zonage 04-620).
- Une profondeur de terrain de 47 m, une superficie de 2 900 m² et une façade de terrain de terrain de 30 m (en bordure de la Route 132) comparativement à une profondeur de terrain de 60 m, une superficie de terrain de 3 750 m² et une façade de terrain de 36,11 m (article 6.1 du Règlement de lotissement 04-621).

CONSIDÉRANT la résolution 18-842 du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que cette demande peut être acceptée.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis dans l'édition du 16 mai 2018 du journal L'Avantage gaspésien.

CONSIDÉRANT que le conseil n'a reçu aucune opposition à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter pour la propriété du 280, boulevard Perron Est :

- L'implantation d'une infrastructure d'accueil récréotouristique ayant une marge de recul avant de 4 m.
- Une profondeur de terrain de 47 m, une superficie de 2 900 m² et une façade de terrain de terrain de 30 m (en bordure de la Route 132) et une façade de terrain de 36,11 m

ADOPTÉE

18-06-165

7.3 Demande de dérogation mineure – 389, 1^{re} Avenue Est

CONSIDÉRANT une demande de Mme Sylvie Gibeault et M. André Pelletier ayant pour objet, si elle est acceptée, de permettre :

- L'implantation d'une galerie à 2 m de la ligne avant du terrain comparativement à une distance prescrite de 6 m (article 5.1 du Règlement de zonage 04-620).

CONSIDÉRANT la résolution 18-845 du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que cette demande peut être acceptée.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis dans l'édition du 16 mai 2018 du journal L'Avantage gaspésien.

CONSIDÉRANT que le conseil n'a reçu aucune opposition à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter l'implantation d'une galerie à 2 m de la ligne avant du terrain pour la propriété du 389, 1^{re} Avenue Est.

ADOPTÉE

18-06-166

7.4 Demande de dérogation mineure – 5, rue du Versant

CONSIDÉRANT une demande de Mme Colette Boucher ayant pour objet, si elle est acceptée, de permettre :

- Un agrandissement de 100% de la superficie totale de plancher comparativement à un agrandissement maximal prescrit de 50% de la superficie totale de plancher (article 1.6.4 du Règlement de zonage 04-620).

CONSIDÉRANT la résolution 18-846 du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que cette demande peut être acceptée.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis dans l'édition du 16 mai 2018 du journal L'Avantage gaspésien.

CONSIDÉRANT que le conseil n'a reçu aucune opposition à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter un agrandissement de 100% de la superficie totale de plancher pour la propriété du 5, rue du Versant.

ADOPTÉE

8.- Règlements

18-06-167

8.1 Adoption du Règlement 18-865 modifiant le Plan d'urbanisme 04-626

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement 18-865 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 7 mai 2018.

CONSIDÉRANT qu'un Projet de Règlement a été adopté le 7 mai 2018

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 1^{er} juin 2018.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement 18-865 modifiant le Plan d'urbanisme 04-626 soit adopté suivant sa forme et teneur.

ADOPTÉE

18-06-168

8.2 Adoption du Second projet de Règlement 18-866 intitulé « Amendement au Règlement de zonage numéro 04-620 – Création de la zone M.139 à même la zone Rb.117 – Abolition de la zone Pa.102 – Modification relative au stationnement pour les salles publiques – Ajout d'usages en zone Eaf.122 et M.129 – Création d'une nouvelle zone M.129 regroupant les zones M.129, M.130 et M.131 »

CONSIDÉRANT qu'une copie du Second projet de Règlement n° 18-866, intitulé « Amendement au Règlement de zonage numéro 04-620 – Création de la zone M.139 à même la zone Rb.117 – Abolition de la zone Pa.102 – Modification relative au stationnement pour les salles publiques – Ajout d'usages en zone Eaf.122 et M.129 – Création d'une nouvelle zone M.129 regroupant les zones M.129, M.130 et M.131 », a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 7 mai 2018.

CONSIDÉRANT que la consultation publique a été tenue le 1^{er} juin 2018.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Second projet de Règlement n° 18-866, intitulé « Amendement au Règlement de zonage numéro 04-620 – Création de la zone M.139 à même la zone Rb.117 – Abolition de la zone Pa.102 – Modification relative au stationnement pour les salles publiques – Ajout d'usages en zone Eaf.122 et M.129 – Création d'une nouvelle zone M.129 regroupant les zones M.129, M.130 et M.131 », soit approuvé suivant sa forme et sa teneur.

ADOPTÉE

18-06-169

8.3 Adoption du Règlement 18-867 concernant les modalités de publication des avis publics

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement 18-867 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 22 mai 2018.

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été présenté par la greffière et adopté à la séance extraordinaire du 22 mai 2018.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement 18-867 concernant les modalités de publication des avis publics soit approuvé suivant le texte à être inscrit dans le livre des règlements, dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

18-06-170

8.4 Adoption du Projet de Règlement 18-868 concernant la constitution d'une réserve pour la vidange des bassins d'aération des eaux usées et la disposition des boues

CONSIDÉRANT qu'une copie du Projet de Règlement n° 18-868 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Projet de Règlement 18-868, concernant la constitution d'une réserve pour la vidange des bassins d'aération des eaux usées et la disposition des boues, soit approuvé suivant sa forme et sa teneur. Copie dudit projet règlement est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

8.5 Avis de motion du Règlement 18-868 concernant la constitution d'une réserve pour la vidange des bassins d'aération des eaux usées et la disposition des boues

Avis de motion est donné par le conseiller Benoît Thibault qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, pour approbation, le Règlement 18-868 concernant la constitution d'une réserve pour la vidange des bassins d'aération des eaux usées et la disposition des boues. Copie dudit règlement sera expédiée aux membres du conseil, avec l'ordre du jour, au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance au cours de

laquelle ce règlement sera adopté.

9.- Travaux publics

18-06-171

9.1 Autorisation de paiement à GHD – facture 341782

CONSIDÉRANT la facture 34182 de GHD, au montant de 1 000 \$ plus taxes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de la facture finale de GHD au montant de 1 149,75 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

18-06-172

9.2 Autorisation d'une demande d'aide financière – volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – route Bellevue (AIRRL-2015-055) – route Lavoie (AIRRL-2016-314) – route Lavoie et du Ruisseau (RIRI-2016-443) – Intersection 1^{re} Avenue/11e Rue Ouest (RIRL-2017-714A – RIRL-2017-714B)

ATTENDU que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de La Haute-Gaspésie a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE).

ATTENDU que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation des travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE.

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

10.- Loisirs

18-06-173

10.1 Mise à niveau de l'aréna – autorisation de paiement à GHD – facture 341714

CONSIDÉRANT la facture 341714 de GHD, au montant de 300 \$ plus taxes, pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du remplacement du système de réfrigération et la mise à niveau de l'aréna.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de la facture finale de GHD au montant de 344,93 \$ incluant les taxes. Cette dépense sera prise au poste budgétaire 03-310-41-711.

ADOPTÉE

12.- Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

18-06-174

13. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CNSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 21 h 12.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE
GREFFIÈRE

/hl
